



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

charcuterie

Question écrite n° 59808

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés que rencontrent actuellement les entreprises de charcuterie industrielle qui font face depuis un an à de fortes augmentations du prix de leur matière première principale, à savoir la viande de porc. Il lui demande si des mesures de soutien à ces entreprises dont la survie est aujourd'hui menacée sont envisagées.

Texte de la réponse

La demande des consommateurs pour les produits de charcuterie, en particulier ceux fabriqués avec de la viande porcine, s'est considérablement accrue depuis deux ans renouant ainsi avec une conjoncture favorable que les opérateurs n'avaient pas connue depuis plusieurs années. Elle a encore récemment augmenté du fait d'un report de la consommation de viande bovine vers d'autres produits animaux. Les cours du porc, dont la nature cyclique est bien connue, ont un impact favorable sur les entreprises de transformation lorsqu'ils sont bas, ce qui était le cas en 2000. Confrontés à une hausse de leur prix de revient, il appartient à ces opérateurs d'ajuster leur pratique commerciale, comme le ferait tout opérateur économique dans le cas d'espèce. En tout état de cause, la hausse conjoncturelle, accélérée par la crise sur la viande bovine, connaît d'ores et déjà un repli depuis plusieurs semaines. Il n'est donc pas envisagé de soutiens spécifiques aux entreprises industrielles de charcuterie, qui peuvent néanmoins bénéficier en cas de difficulté particulière des régimes de droit commun d'aides aux entreprises en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59808

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2046

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3985